



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015

Devant la cour d'assises spécialement composée, au Tribunal judiciaire de Paris

Le mercredi 2 septembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès des attentats de janvier 2015*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « complicité d'entreprise terroriste », « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « association de malfaiteurs criminelle » et « acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A et B » pour les faits commis les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, Montrouge et Dammartin-en-Goële. Les terroristes auteurs des attaques, Saïd KOUACHI, Mohamed KOUACHI et Amedy COULIBALY, sont décédés lors d'assauts des forces de l'ordre. Les accusés sont poursuivis pour leurs responsabilités dans la préparation et la réalisation de ces attentats ayant marqué la société française par leur violence et leur envergure.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **Enquêtes de personnalité des accusés** : l'occasion de découvrir leur vie et leur parcours, notamment concernant la délinquance.

◆ **Débats sur le port du masque lors de l'audience** : il est obligatoire pour tous, mais cela questionne concernant le jugement des accusés. La cour sera amenée à juger des accusés masqués, dont elle ne verra pas leur visage en entier, et donc une partie de leurs réactions.

◆ **Débats sur le rythme intense du procès** : les audiences durent environ plus de 11h, débutant à 9h et finissant à 21h, avec quelques pauses en cours de journée. Les avocats de la défense s'opposent à un tel rythme, en faisant valoir que les accusés détenus à Fleury Mérogis notamment, mettent 3h à réintégrer leur cellule le soir et sont extraits à 5h du matin pour se rendre au Tribunal le lendemain. En raison de la longueur du procès et de la densité des débats, les avocats de la défense demandent au président de la cour de statuer sur ce point.



Pour aller plus loin

[Article Le Monde](#) – *Contraintes sanitaires et haute sécurité au premier jour du procès des attentats de janvier 2015.*

[Article Le Monde](#) – *L'ombre d'Hayat BOUMEDDIENE sur le procès des attentats de janvier 2015.*

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#) pour suivre le procès en continu.

Comptes rendus quotidiens de [France Inter](#).

Compte rendu de la semaine du 2 au 4 septembre 2020 – Semaine n°1

Mercredi 2 septembre 2020 – Jour 1 :

- **Ouverture du procès** : appel des accusés, des parties civiles et des témoins.

○ *Les accusés sont au nombre de 14, dont 3 sont absents.*

○ *1 accusé comparait libre.*

○ *L'audience se tient dans la salle la plus grande du Tribunal, ainsi que dans trois salles de retransmission en direct accessibles uniquement aux parties civiles, avocats et à la presse accréditée, avec possibilité d'intervention par visioconférence. Un auditorium est ouvert pour le public.*

- **Lecture du rapport** par le président et un juge assesseur : rappel des faits et de l'ensemble de la procédure.

Jeudi 3 septembre 2020 – Jour 2 :

- **Enquêtes de personnalité des accusés** : auditions successives des accusés, des enquêteurs de personnalité et de certains témoins.

○ **Abdelaziz ABBAD** :

Elevé dans le quartier de la Ronde Couture de Charleville Mezières, Monsieur Abdelaziz ABBAD est victime **d'un grave « accident domestique » à l'âge de 9 ans**. Après avoir reçu une grande quantité d'essence sur lui, touchant une partie de ses organes vitaux, il est hospitalisé jusqu'à ses 13 ans. Il grandit dans une famille nombreuse de 8 frères et sœurs, qui a déjà été qualifiée de « clan » par la presse.

Lors de son enquête de personnalité, l'accusé fait part de sa frustration par rapport à une précédente condamnation à 25 ans de réclusion criminelle pour complicité de tentative d'assassinats. Il se dit innocent et met en avant un premier acquittement qui se soldera par sa condamnation en appel. L'accusé reproche au juge d'instruction de l'avoir constamment questionné sur cette affaire précédente, qui n'a pas de lien avec les attentats de janvier 2015.

Lors de son enquête de personnalité, Monsieur ABBAD s'exprime clairement et de manière réactive. Il exprime vivement sa frustration concernant cette affaire en revendiquant son innocence.

○ **Michel CATINO :**

Michel CATINO est âgé de 68 ans. Belge d'origine italienne, il a travaillé comme ouvrier puis dans de nombreux cafés. *Le jeu, les cartes sont une vraie addiction pour lui.* Il ouvre différents cafés dans lesquels les habitués viennent jouer aux cartes. A la suite d'une condamnation à une amende importante en raison de ses activités illégales de jeu, il explique avoir tout perdu : son café, sa femme, son argent. Il se met alors à travailler avec son ami de toujours, Metin KARASULAR qui tient lui aussi un café et qui ouvrira un garage par la suite. En 2006, il perd son fils aîné, décédé dans un mystérieux accident en tombant d'un ravin de 40 mètres de haut. Monsieur CATINO fait état du choc qu'il a ressenti à l'annonce de son décès. L'enquête de personnalité est l'occasion de revenir sur ses nombreuses condamnations, notamment pour des vols de vin et de lave-vaisselle.

Il semble difficile de comprendre les propos de Monsieur CATINO qui éprouve des difficultés à parler distinctement.

Son fils et sa belle-fille se succèdent à la barre. Sa belle-fille le décrit comme « *un deuxième papa, que je n'ai plus depuis trois ans, pour rien on va dire...* ».

○ **Metin KARASULAR :**

Metin KARASULAR est issu d'une famille kurde. *Il arrive en Belgique petit et il décrit la Belgique comme son pays, celui qui lui a tout donné.* Marié et père de 5 enfants, Monsieur KARASULAR ouvrent des cafés et fait l'objet de nombreuses condamnations pour infractions au code de la route, trafics de stupéfiants, et détention d'armes. Il déclare ne pas avoir géré le garage qu'il tenait au moment de son arrestation, expliquant être intervenu pour mettre fin à des conflits familiaux et que « *le garage lui serait resté sur les bras* ». Il fait état de son addiction au jeu en ces termes : « *C'est une maladie le jeu, quand je ne jouais pas, j'étais pas bien.* »

Lors de son audition, il fait état de ses difficiles conditions de détention en déclarant « *C'est la honte la prison en France, on paie 11€ un kilo de sel ? C'est honteux.* »

L'épouse de Monsieur KARASULAR est auditionnée.

○ **Mohamed-Amine FARES :**

Mohamed Amine FARES naît à Bondy dans une fratrie de 9 enfants. Il réside à Noisy-le-Sec toute son enfance. L'enquête de personnalité fait état de la séparation de ses parents, alors que l'accusé était âgé d'à peine un an. Si l'enquêteur de personnalité parle d'un abandon du domicile familial par sa mère, Monsieur FARES déclare avoir toujours grandi avec sa mère. Il grandit dans cette famille scindée en deux.

Après avoir abandonné le lycée en classe de Première en 2007, l'accusé tombe dans la délinquance. Il est incarcéré pour la première fois en 2011 pour trafic de stupéfiants. A sa libération, il travaille dans la société d'ambulance de son père qui tente de l'éloigner du quartier criminogène dans lequel il évolue. Cette tentative de réinsertion dure un an. *Il allègue lors de l'enquête : « je ne suis pas trop quelqu'un qui travaille moi ». Il déclare à l'avocat général « Je vais pas vous mentir, je vivais que du trafic de stupéfiants ».*

En 2012, il se met en ménage avec sa compagne, avec qui il aura une petite fille un an après.

○ **Saïd MAKHLOUF :**

Saïd MAKHLOUF se présente en déclarant avoir vécu une *« jeunesse simple, avec des parents simples, une bonne éducation, j'ai manqué de rien, c'était une bonne enfance »*. Après des erreurs d'orientation, il arrête l'école et il enchaîne les petits boulots : animateur en mairie, livreur, déménageur. Il déclare ne pas trouver sa stabilité dans le travail, ce qui le dérange beaucoup à l'époque. A 19 ans, il part alors au Canada afin de passer son permis de poids lourd de l'extrême mais il n'obtient le visa escompté et rentre en France, en qualifiant ce retour « d'échec ». Il se fait alors embaucher dans la société d'ambulance du père de Monsieur FARES.

S'il a déjà été condamné en justice à plusieurs reprises (il reconnaît lors de l'audience avoir fait du trafic de stupéfiants), *Saïd MAKHLOUF vit aujourd'hui sa première détention dans le cadre de ce dossier*. Il fait état du choc de cette première incarcération, des fouilles à nu et des fouilles de cellule. Il se renferme et décide de ne plus parler ni au juge d'instruction ni au personnel de l'administration pénitentiaire. En détention, il se met à la cuisine et fait part à la cour d'une réelle passion : *« C'est la cuisine qui m'a changé ma détention »*.

Toutefois, le président donne lecture d'un passage d'un rapport SPIP¹ « Monsieur MAKHLOUF se revendiquait « personne du grand banditisme ». ». Il est donc permis de s'interroger sur la cohérence du récit de Monsieur MAKHLOUF.

○ **Miguel MARTINEZ :**

Miguel MARTINEZ débute son discours en parlant immédiatement du suicide de son père qui l'a beaucoup fait souffrir. Il explique s'être tourné naturellement vers la religion musulmane, en raison de l'origine arabe de sa mère. Il déclare *« Généralement je priais quand j'étais en difficultés »*. Après un échec d'orientation en BEP, il arrête le lycée et se met à acheter des voitures en Belgique pour les revendre. Il rencontre alors Monsieur ABBAD qui lui propose d'investir dans son garage et il s'associe alors à lui.

¹ Service pénitentiaire d'insertion et de probation : service en charge du suivi des personnes condamnées, placées sous main de justice. Le SPIP réalise des rapports fréquents, notamment en détention afin de rendre du comportement des individus incarcérés et de leur positionnement quant aux faits, à leur réinsertion...

Son casier judiciaire fait état de condamnations pour trafic de stupéfiants, recel de vol, violences en réunion, outrage.

A la question du président « *C'est quoi la délinquance pour vous ? C'est un moyen de gagner de l'argent ?* », l'accusé répond « *c'est une façon de gagner de l'argent oui* ».

Sur le plan personnel, Monsieur MARTINEZ est en couple depuis 2009 et il a deux enfants âgés de 4 ans et 1 an.

A la fin de son audition, Monsieur MARTINEZ tient à s'exprimer envers les victimes : « *Si je peux ajouter quelque chose, j'ai profondément honte de me retrouver dans une affaire pareille. Je me sens mal à l'aise, j'ai honte, de me retrouver face aux familles et leur souffrance.* »

○ **Nezar Mickäel PASTOR-ALAWATIK :**

Monsieur PASTOR-ALAWATIK semble hésitant au début de son interrogatoire de personnalité, « *C'est difficile pour moi de m'exprimer comme ça au sujet de ma vie. Je préférerais que vous me posiez des questions et que je vous réponde au fur et à mesure* ». Un dialogue s'installe alors entre le juge assesseur et l'accusé.

L'accusé débute sur son enfance : il a été élevé par sa mère, son père ne l'ayant pas reconnu et vivant en Outre-Mer. Vers l'âge de 13-14 ans, il côtoie son père qui revient vivre en métropole. Monsieur PASTOR-ALAWATIK éprouve des difficultés relationnelles avec ce dernier. Son père tombera alors malade et décèdera d'un cancer de la plèvre en février 2003. L'accusé déclare : « *Ça a été quelque chose de très très difficile pour moi. Finalement je me suis posé la question, est-ce que je méritais au fond d'avoir un papa ? Car la vie me l'avait rendu puis reprise aussi vite. Donc à ce moment-là, je me suis réfugié dans le cannabis, à faire des petites bêtises.* »

Il mène alors un parcours délinquant, avec de nombreuses condamnations et incarcérations.

Interrogé sur sa détention, Monsieur PASTOR-ALAWATIK déclare : « *Il faut comprendre que ça a été très très très difficile. Je pense qu'il n'y aura pas de mot assez fort pour qualifier ce qui s'est passé, et surtout d'être considéré comme un terroriste, comme un djihadiste. Et croyez le que, croyez moi que, quand j'ai été incarcéré, j'ai été l'animal qu'on venait voir dans sa cellule. Les surveillants qui viennent à la chaîne regarder qui je suis, des réveils à 4h du matin, à 5h du matin à voir si j'étais vivant soi-disant alors que je dormais. Le poids de cette affaire a été très difficile, en fait j'ai été coupable dès le début, dès le début on a fait de moi un terroriste, un djihadiste. On m'a foutu à l'isolement dès les arrivants. Alors qu'on soit bien clair Monsieur le président, je ne me mets pas en position de victime. Je n'en suis pas une, je suis accusé. Les victimes sont dans la salle, dans les autres salles. En tout cas pour moi, il n'y a rien de pire d'être accusé d'une chose que vous n'avez pas faite.* »

Il est à relever que Monsieur PASTOR-ALAWATIK semble s'investir dans sa détention sur le plan scolaire. Il a obtenu son baccalauréat et il s'est inscrit en licence de droit à distance à la Faculté de Rouen.

Vendredi 4 septembre 2020 – Jour 3 :

- Suite et fin des enquêtes de personnalité des accusés :

o Ali Riza POLAT :

Ali Riza POLAT, seul accusé présent à l'audience poursuivi pour complicité d'actes terroristes (Mohamed BELHOUICINE étant présumé mort), semble être **un personnage particulier, avec une forte personnalité**. Il se décrit comme ayant eu une enfance normale et être rapidement rentré dans la délinquance : *« ma vie c'est que ça, c'est que faire du business. Je travaille pas dehors, j'ai jamais travaillé. »*

Né en Turquie à Istanbul, ses parents immigrèrent en France pour s'installer à Grigny, dans le quartier « Grigny 2 ». D'origine kurde alévi, il déclare pratiquer un islam modéré. Il explique faire ses prières chaque soir pour « demander pardon à Allah » pour ses péchés. Il justifie ses activités délinquantes par sa volonté de gagner beaucoup d'argent : *« Bah ouais, je voulais de l'argent, quand t'as pas d'argent, t'as rien », « je veux être riche, je veux pas mourir pauvre »*. Il déclare avoir débuté son activité délinquante, par du trafic de cannabis. Après une première incarcération, il découvre l'univers carcéral et il décide de s'endurcir : *« je me suis dit : je veux plus »*. Il se dit « déçu » du milieu de la drogue et décide de se tourner vers des escroqueries en tout genre : recel de biens, escroqueries, contrefaçon de chèques...

Ses rapports de détention font état de nombreuses altercations avec des surveillants. Monsieur POLAT aurait menacé certains surveillants en des termes violents tels que *« Nike ta mère, parce que tu sais pas pourquoi je suis là, tu connais Charlie Hebdo ? Je vais te faire pareil. »*

Un débat s'est engagé car des avocats de la partie civile posent des questions aux accusés sur leur religion. Ils avaient été repris tant par le président ainsi que par la défense, sur le fait que les questions de religion ne faisaient pas partie de la personnalité et qu'elles seraient abordées ultérieurement. Toutefois aujourd'hui, le président a discuté de religion avec Monsieur POLAT, en faisant cependant un lien avec sa famille d'origine kurde alévi.

L'avocat de Monsieur POLAT prend alors la parole : *« Une observation, ce débat sur ce sujet-là me paraît déplacé dans une institution de la République française, en application du principe de laïcité »*.

Un avocat de la partie civile prend la parole de manière très vive : *« Pourquoi consœur ? Vous voyez un autre sujet à aborder ici aujourd'hui ? Face aux victimes ? Vous n'avez pas peur de vos propos ? »*

L'avocat de la défense : *« Non je n'ai pas peur. Je n'ai pas à avoir peur et je ne sais pas de quels côtés sont les terroristes là. »*

Un avocat de la partie civile : *« Vous n'êtes pas au courant qu'il existe des infractions du fait de la religion. »*

Ce débat cristallise de nombreuses tensions entre les avocats des accusés et les avocats de la partie civile. Par la suite, le président se montrera plus clair et strict quant aux questions de religion, qui seront abordées dans le fond du dossier.

Enfin sur le plan personnel, bien que célibataire, Monsieur POLAT semble avoir eu une relation importante avec une femme libanaise. Il avait prévu de la rejoindre au Liban afin de se marier, son interpellation dans le cadre de cette procédure ayant mis en échec ce projet personnel.

Sur ses perspectives d'avenir, Monsieur POLAT déclare à l'enquêteur de personnalité vouloir faire de l'argent à sa sortie, pas en s'insérant professionnellement, que des choses illégales, notamment la vente de produits stupéfiants.

○ **Willy PREVOST :**

Né en 1986, Willy PREVOST a grandi à Grigny dans le quartier de la Grande Borne. Il explique avoir eu une enfance normale, dans une cité qu'il dépeint comme « sensible ». *L'enquêteur de personnalité évoque deux évènements marquant de la vie de l'accusé : le premier lorsqu'il reçoit une balle perdue dans l'abdomen à l'âge de 9 ans alors qu'il participait à un évènement de la maison des jeunes de son quartier.* Le second, un accident de moto où il s'encastre dans un bloc en béton.

Il commence à travailler en 2004 en enchaînant les petits boulots : société de nettoyage, société d'intérim, société de déménagement... Il est alors incarcéré en 2007. Son frère fait état de menaces et de sa crainte de représailles dans le milieu délinquant de son quartier. Monsieur PREVOST s'est converti à l'islam mais il déclare que sa conversion ne se rallie pas aux causes terroristes et djihadistes.

Sur le plan sentimental, il fait état d'une relation amoureuse de six ans, assez conflictuelle, où il admet avoir été infidèle. Il a eu une relation avec Madame A.S., ex-compagne de Monsieur Christophe RAUMEL.

Ses liens avec COULIBALY sont évoqués lors de l'enquête de personnalité, Monsieur PREVOST aurait été passé à tabac par COULIBALY dans une forêt, après avoir travaillé pour lui dans le cadre d'un trafic de produits stupéfiants.

○ **Amar RAMDANI :**

Né en Algérie, Amar RAMDANI grandit en banlieue. Il apprend le français à l'école. Après l'obtention d'un BEP avec difficultés, il s'inscrit à la faculté de Saint-Denis en économie. Il se rend compte du décalage entre son BEP et le domaine universitaire. Il se sent perdu et se désintéresse rapidement de la faculté. Il travaille alors dans l'intérim puis il s'associe avec un ami pour commercialiser une marque de sportswear. Leur affaire fonctionne et se développe. Leur marque est alors distribuée dans des grands magasins de sport tels que Sport 2000. A la suite de conflits internes avec des investisseurs, Monsieur RAMDANI cesse de travailler en 2006 ou 2007. Il emprunte un jour une voiture à « un ancien du quartier », avec laquelle il a un accident. Il se trouve

alors débiteur d'une dette envers le propriétaire. Il explique avoir été mis sur un coup, un braquage de bijouterie, pour rembourser sa dette. Il est alors condamné à 7 ans d'emprisonnement et il se retrouve incarcéré à la maison d'arrêt de Villepinte où il rencontrera Amédy COULIBALY. Libéré en 2013, il se remet à travailler en enchaînant différents emplois.

Sur sa détention provisoire, Monsieur RAMDANI déclare : « *Ma détention elle se passe super mal car je reconnais pas les faits. La détention se passe super mal, les surveillants sont des êtres humains, quand on voit une personne arriver pour avoir fait des attentats qui ont touché le monde entier, on ne peut qu'avoir du ressentiment pour cette personne.* »

Il fait état des conditions de détention insalubres à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy

○ **Christophe RAUMEL :**

Christophe RAUMEL est *le seul accusé qui comparait libre*, en raison du chef d'accusation dont il répond devant la cour : association de malfaiteurs criminelle, excluant la mention « terroriste ». Il n'est pas menotté, il est auditionné à la barre.

Né en 1990, il est le plus jeune des accusés. Il grandit dans un pavillon à Fleury. L'enquêteur de personnalité nous informe d'un évènement marquant de son enfance : à l'âge de 10 ans, Monsieur RAUMEL perd son jeune cousin, tué par arme à feu. Très proche de lui, son décès l'affecte grandement et il continue à converser avec son cousin décédé. Après un CAP de pâtissier, qui ne se passe pas bien, il arrête l'école. Il est décrit comme un adolescent influençable. Il se met alors à travailler en intérim. Monsieur RAUMEL détient 9 mentions à son casier judiciaire.

Sur le plan personnel, l'accusé explique avoir une fille âgée de 8 ans, avec Madame A.S., son ex-compagne qui a fréquenté un temps Willy PREVOST. Il déclare éprouver de grandes difficultés pour voir sa fille, son ex-compagne s'opposant à ce qu'il reçoive sa fille chez lui. Un débat s'engage sur les circonstances dans lesquelles Monsieur RAUMEL a rencontré Willy PREVOST : en quelle année et dans quelles circonstances. Monsieur RAUMEL déclarera alors qu'il connaissait Monsieur PREVOST de vue, sa grand-mère vivant près de chez lui. Il se serait rapproché de lui vers l'âge de 19 ans après avoir exécuté un travail d'intérêt général à Grigny. Dans ce cadre, il logeait alors chez sa grand-mère. Les deux accusés se seraient mis à se fréquenter régulièrement.

○ **Hayat BOUMEDDIENE (en fuite) :** auditions de sa sœur, sa sœur adoptive et son ex beau-frère.

- Les auditions successives de la sœur de l'accusé et de sa sœur adoptive questionnent. Il est établi qu'Hayat BOUMEDDIENE est en fuite et qu'elle appelle fréquemment sa famille pour donner des nouvelles. Ces appels sont reconnus par les témoins. Sa sœur (premier témoin) déclare avoir reçu le dernier appel d'Hayat BOUMEDDIENE, en octobre 2019. Cependant, elle reste vague sur le contenu de leurs appels téléphoniques, qui se résument, selon elle, à une prise de contact pour rassurer l'ensemble de la famille. Elle explique

qu'Hayat BOUMEDDIENE ne revendique pas les attentats commis par son mari, qu'elle n'était pas au courant et qu'elle n'encourage pas sa sœur à la rejoindre en zone irako-syrienne. **Toutefois**, auditionnée, la sœur adoptive de l'accusé déclare quant à elle, qu'Hayat BOUMEDDIENE encourage fortement : *« Oui. Elle était heureuse. Elle faisait l'éloge de l'endroit où elle était. Elle disait : "ici ils sont tellement fiers de ce qu'il [Amedy Coulibaly ndlr] a accompli". »*

- La sœur de l'accusé : *« Je peux dire un dernier mot ? J'aimerais juste dire que pour moi, pour ma famille, les gens autour de moi, ces attentats ont été des actes barbares, douloureux. J'espère aujourd'hui que ce procès permettra d'éclairer. J'oublie pas les familles des victimes. J'espère que le procès permettra d'aider le processus de deuil. J'espère que ce procès permettra que ça n'arrive plus. »*

A la question d'un avocat de la partie civile , « Sur votre espoir de retour, si demain elle toque à votre porte, vous l'accueillez ? »

La sœur de l'accusé déclare : « Oui je lui ouvre la porte et on fera les démarches nécessaires par rapport à la justice. »

L'avocat reprend : « Vous êtes sûre ? »

Cette dernière réaffirme : « Certaine. »

L'AfVT prévoit de réaliser un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne aura lieu après la fin de l'audience.